

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 11 juillet 2016 à 20h30

Ouverture de la séance : 20h30

L'an deux mille seize le 11 juillet à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle Raymond Pujol, sous la présidence de Monsieur OLIVA Michel, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 04 juillet 2016

1 - Installation d'un conseiller municipal

Rapporteur : M. OLIVA

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la démission du Conseil Municipal de **Madame Germaine BOUÉ**. Monsieur le Maire rappellera que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article L270 du Code Electoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu de cette même liste est appelé à remplacer le conseiller municipal dont le siège est devenu vacant. Lecture de la lettre de Mme BOUÉ informant de sa démission et approuvé par Monsieur le Sous-Préfet le 08 juillet 2016.

De ce fait, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que **Monsieur Noël LOSIO** devient conseiller municipal à la place de Madame Germaine BOUÉ, et le poste de 4^{ème} adjoint devient vacant.

Le tableau des élus sera ainsi modifié :

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM
Maire	M	OLIVA Michel
1^{er} Adjoint	M	LAFFONT Guy
2^{ème} Adjoint	M	GRILLOU Robert
3^{ème} Adjointe	Mme	DRIEF Marie-Anne
4^{ème} Adjoint		
5^{ème} Adjoint	M	FAGUET Michel
6^{ème} Adjointe	Mme	FERRÉ Yvette
7^{ème} Adjoint	M	DEFIS Raymond
8^{ème} Adjointe	Mme	ROUSSEAU Andrée
Conseiller	M	COUTANCEAU Serge
Conseillère	Mme	PAOLINI Michelle
Conseiller	M	DUBOIS Michel
Conseiller	M	COMBES Jean-François
Conseiller	M	RAMINI Marc
Conseiller	M	HRITANE El Houssaine
Conseillère	Mme	BARDET Chantal
Conseiller	M	HAMADI Ahmed
Conseillère	Mme	COUZINIÉ Isabelle
Conseillère	Mme	SOULA Sandrine
Conseillère	Mme	DUBRANA Carole
Conseillère	Mme	MARY Muriel
Conseillère	Mme	BOREL Amandine
Conseiller	M	RIVIERE Jean-Luc
Conseillère	Mme	DUC Florence
Conseiller	M	DELMON Joffrey
Conseillère	Mme	COSTES Marie-Claude
Conseiller	M	SAINT-BLANCAT Jacques
Conseiller	M	LOSIO Noël

Présents : 23

Absents : 2 (MM. DELMON-RIVIERE)

Monsieur le Maire procède à l'appel

Etaient présents : la majorité des membres en exercice :

MM. OLIVA - LAFFONT - GRILLOU - Mmes DRIEF - FERRE - ROUSSEAU - M.COUTANCEAU - Mme PAOLINI - MM. DUBOIS - COMBES - RAMINI - HRITANE - HAMADI- Mmes BARDET - COUZINIE - SOULA - DUBRANA-MARY - BOREL- DUC- M. SAINT-BLANCAT - Mme COSTES- M. LOSIO.

Absents ayant donné procuration : M. DEFIS ayant donné procuration à M. OLIVA - M. FAGUET ayant donné procuration à M. LAFFONT.

Absents : MM. RIVIERE - DELMON.

2 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. OLIVA

Monsieur le Maire exposera que le Conseil Municipal doit désigner son secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil de procéder à cette nomination par un vote à main levée.

Monsieur le Maire propose d'élire **Madame Sandrine SOULA** en tant que secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 23 Absents : 2 (MM. DELMON-RIVIERE) Procurations: 2 Pour : 24 Abstentions : 1 (Mme DUC)
--

3 - Modification des statuts de la communauté de communes du Canton de Cazères suite à la loi NOTRe et avant fusion

Rapporteur : Mme ROUSSEAU

Vu le CGCT, et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-20 ;

Vu le code du tourisme, notamment les articles L. 134-1 et L. 134-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2010 portant création de la Communauté de communes Canton de Cazères ;

Vu les statuts de la Communauté de communes de Canton de Cazères ;

Vu la délibération N°16-5-2 du 26 mai 2016 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de communes de Canton de Cazères a transféré de nouvelles compétences en matière de tourisme à l'établissement public de coopération intercommunale ;

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération N°16-5-2 du 26 mai 2016, modifiant les compétences de l'EPCI en matière de tourisme à la suite de l'entrée en vigueur de la loi du 7 août 2015, dite "Loi NOTRe".

Il indique que les communes membres doivent délibérer sur la modification statutaire, conformément aux articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du CGCT.

Il rappelle en effet qu'en vertu des articles L. 134-1 et L. 134-2 du code de tourisme, introduit par la loi NOTRe, les Communautés de communes seront de plein droit et en lieu et place des communes membres compétentes concernant :

1° la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité touristique,

2° la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

En conséquence, les statuts de la Communauté de communes doivent être modifiés en ce sens, et ce, conformément à ce qui a été acté par la délibération du conseil communautaire N°16-5-2 du 26 mai 2016.

Monsieur le Maire souligne à ce titre que l'office du tourisme communal sera transféré à la Communauté de Commune du Canton de Cazères ainsi que le personnel et les biens qui y sont attachés.

Il informe également l'assemblée délibérante que les zones d'activités « MASQUERE - LAS BOUBEES - L'OFFICIAOU, « MAILLOL DE SAINT-JEAN », « PORRUS », « POULEJON » et « BOUSSUTS » seront transférées avec leurs biens et accessoires (voirie, réseaux, éclairage public, espaces verts et réserve incendie).

Après lecture des statuts,

Monsieur le Maire propose donc :

- **d'approuver** la modification des statuts,
- **d'inviter** Monsieur le Préfet, si la majorité qualifiée est atteinte, à prononcer par arrêté les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Canton de Cazères,
- **d'indiquer** que la commune :
 - **transfère** pour la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » son office de tourisme avec ses biens et son personnel.
 - Concernant le personnel, il s'agit des contrats de travail de Mesdames De Chastaigner, Clave et Nieto,
 - Concernant les biens, il s'agit de l'office de tourisme de Cazères, situé rez-de chaussée de la Case des Bénédictins de Montserrat, 13 rue de la Case à Cazères, ainsi que de ses biens (bureaux, chaises, tables, vitrines, matériel informatique, présentoirs, cimaises et matériel administratif).
 - **transfère** pour la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » les zones d'activités « MASQUERE - LAS BOUBEES - L'OFFICIAOU, « MAILLOL DE SAINT-JEAN », « PORRUS », « POULEJON » et « BOUSSUTS » y compris voirie, réseaux, éclairage public, espaces verts et réserve incendie et qu'il n'y a pas de personnel à transférer .
 - **n'a ni bien, ni emprunt, ni subvention, ni personnel à transférer par rapport à la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».**

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 23 Absents : 2 (MM. DELMON-RIVIERE) Procurations: 2 Pour : 25
--

4 - Demande de subvention de l'état au titre du fond de soutien à l'investissement local (FSIL)

Rapporteur : M. RAMINI

Vu la délibération en date du 25 juin 2012 concernant le lancement de l'opération de réhabilitation de l'ancien hangar à bateaux en salle Garonne ;

Vu la circulaire de Monsieur le Premier Ministre en date du 15 janvier 2016 concernant le soutien à l'investissement public local ;

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de Région en date du 04 avril 2016 ;

Vu le projet de réhabilitation pour un équipement structurant de l'ancien hangar à bateaux en Maison Garonne touristique et culturelle ;

Considérant le potentiel touristique qu'offre la Garonne afin de redynamiser l'économie locale et le patrimoine culturel ;

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de la dotation spéciale de l'Etat de 2016 au titre du fond de soutien à l'investissement local (FSIL).

Cet appel à projet concerne les projets d'investissement qui concourent à un projet global de développement en lien physique avec le fleuve Garonne et d'équipement structurel pour le territoire.

Le plan de financement est le suivant :

<i>Partenaires</i>	<i>Dépense HT</i>	<i>Taux de participation</i>	<i>Financement</i>
<i>Coût des travaux</i>	2 012 700€		
<i>Etat - FNADT</i>		19.87 %	400 000€
<i>FSIL- Etat</i>		19.87 %	400 000€
<i>Conseil Départemental</i>		39.74 %	800 000€
<i>Conseil Régional</i>		0.52 %	10 000€
<i>Commune de Cazères</i>		20 %	402 700€
TOTAL		100 %	2 012 700€

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

Présents : 23 Absents : 2 (MM. DELMON-RIVIERE) Procurations: 2
 Pour : 23 Abstentions : 2 (M. SAINT-BLANCAT-Mme COSTES)

5 - Approbation du parcours de la randonnée « Via Garona » (Création par le Département de la Haute-Garonne d'un itinéraire de grande randonnée Via Garona - accord de principe sur son passage sur le territoire de la Commune de Cazères et l'autorisation anticipée de travaux de balisage sur les propriétés communales)

Rapporteur : M. DUBOIS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 56 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, codifié à l'article L. 361-1 du code de l'environnement, donne compétence aux Départements pour établir un Plan Départemental d'Itinéraires, Promenades et Randonnées (PDIPR).

Le Conseil départemental s'est engagé fin 2015, dans la réalisation d'un parcours pédestre de Toulouse à Saint-Bertrand de Comminges (Via Garona), avec le concours du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Haute-Garonne (CDRP). Ce projet est construit en partenariat avec les collectivités territoriales dont les territoires sont traversés.

Cet itinéraire qui traverse le territoire de Cazères devra donc être inscrit au PDIPR.

Une réunion de présentation du projet d'itinéraire sur le territoire de la Communauté de Communes du canton de Cazères et de la procédure d'inscription au PDIPR s'est tenue sur la commune de Cazères le 31 mai 2016 en présence des élus concernés.

Sur la commune de Cazères, l'itinéraire a été relevé et défini lors de la reconnaissance de terrain par le CDRP le 30 juin 2016. La rédaction d'un article thématique dans le topoguide en préparation est acté.

L'homologation de l'itinéraire Via Garona en GR® 861 doit être soumise à la commission d'homologation et de labellisation de la Fédération Française de Randonnée Pédestre qui se réunit à ce jour en octobre 2016.

Afin de présenter son dossier, le CDRP a besoin, à minima, d'un accord de principe sur la création du parcours d'une part, et d'autre part, d'autoriser le démarrage anticipé des travaux éventuels (balisage et son entretien) sur les propriétés communales.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- *D'émettre un avis favorable sur le passage sur le territoire communal de l'itinéraire de randonnée pédestre en cours de création par le Département de la Haute-Garonne, dénommé Via Garona,*
- *De prendre acte qu'il conviendra de demander au Département de la Haute-Garonne l'inscription de l'itinéraire au PDIPR lorsque le tracé sera définitivement arrêté et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre,*
- *D'autoriser de manière anticipée le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Haute-Garonne à réaliser le balisage et son entretien sur les propriétés communales, après accord de la Commune et du Département.*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier*

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 24 Procurations: 3 Pour : 27

6 - Proposition pour le parcours « Jacquaire » (acte de candidature pour un circuit spécifique Saint-Jacques)

Rapporteur : M. DUBOIS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 56 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, codifié à l'article L. 361-1 du code de l'environnement, donne compétence aux Départements pour établir un Plan Départemental d'Itinéraires, Promenades et Randonnées (PDIPR).

Le Conseil départemental s'est engagé fin 2015, dans la réalisation d'un parcours pédestre de Toulouse à Saint-Bertrand de Comminges (Via Garona), avec le concours du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Haute-Garonne (CDRP). Ce projet est construit en partenariat avec les collectivités territoriales dont les territoires sont traversés.

Monsieur le Maire propose :

- d'acter la candidature de CAZERES pour permettre le cheminement spécifique de Saint-Jacques depuis la Via Garona. Un panneau de signalisation sera implanté à l'embouchure de l'Hournide situé Boulevard Jean Esterle afin d'informer les pèlerins et les randonneurs des spécificités du centre bourg (La Case, La Halle, l'Eglise, patrimoine historique et jacquaire...);
- de créer un parcours randonnée (PR) sur le thème Saint-Jacques-de-Compostelle labellisé PR Citadin pour faire découvrir le cœur historique de CAZERES ;
- de jalonner ce PR avec des clous en laiton portant le symbole « coquille Saint-Jacques », au départ du panneau d'information en bord de Garonne ;
- de publier un article thématique sur le topoguide en préparation sur les traces de pèlerinage Saint-Jacques-de-Compostelle à CAZERES.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal,

- D'émettre un avis favorable à la candidature de CAZERES sur le passage sur le territoire communal de l'itinéraire de randonnée pédestre Saint-Jacques ;
- D'émettre un avis favorable à la création de ce PR sur le thème « Saint-Jacques-de-Compostelle » ;
- E l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre,

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 23	Absente : 1 (Mme DUC)	Procurations: 3	Pour : 26
---------------	-----------------------	-----------------	-----------

7 - Non-valeur et créances éteintes (commune et camping)

Rapporteur : Mme COUZINIÉ

Commune

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la trésorerie de Cazères a fait parvenir un état récapitulatif de créances éteintes concernant le surendettement et la décision d'effacement de la dette (jugement du tribunal administratif).

Le montant de ces créances s'élève à 2 954.33 €.

Monsieur le maire propose d'accepter l'état des créances éteintes concernant le surendettement, la décision d'effacement de la dette, des crédits nécessaires ayant été prévus au budget primitif de 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'accepter l'état des créances éteintes concernant le surendettement, la décision d'effacement de la dette
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier
- Que les crédits ont été prévus au BP 2016 de la commune

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer,

Présents : 23	Absente : 1 (Mme DUC)	Procurations: 3	Pour : 26
---------------	-----------------------	-----------------	-----------

Camping

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la trésorerie de Cazères a fait parvenir un état récapitulatif de créances éteintes concernant le surendettement et la décision d'effacement de la dette (jugement du tribunal administratif).

Le montant de ces créances s'élève à 5 161.78 €.

Monsieur le maire propose d'accepter l'état des créances éteintes concernant le surendettement, la décision d'effacement de la dette, des crédits nécessaires ayant été prévus au budget primitif de 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **d'accepter** l'état des créances éteintes concernant le surendettement, la décision d'effacement de la dette
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier
- **Que les crédits** ont été prévus au BP 2016 du camping.

Le conseil municipal est invité à se prononcer

Présents : 23 Absente : 1 (Mme DUC) Procurations: 3 Pour : 26

8 - Transfert de matériel du patrimoine du camping au patrimoine communal

Rapporteur : Mme MARY

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite au projet de vente du camping municipal, certains biens du camping pourraient être transférés dans le patrimoine communal.

Compte	Inventaire	Désignation	Valeur HT	Amortissement précédent	Valeur Nette HT	TTC
2188	2009-00014	Tondeuse HONDA	0	0	0	0
	2014-0002	Tondeuse Kaaz	1 333.33	133.00	1 200.33	1 440.40
2155	2015-0003c	Taille haie perche	574.17	0	574.17	689.00

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- **De transférer** les biens ci-dessus cités pour leur valeur vénale du budget annexe du camping au budget communal
- **D'autoriser** Madame le trésorier à effectuer les écritures comptables.
- **De l'autoriser** à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce transfert de biens.

Présents : 23 Absente : 1 (Mme DUC) Procurations: 3 Pour : 26

9 - Décision modificative amortissements complémentaires

Rapporteur : Mme MARY

Faisant suite à la décision de transfert des biens du camping vers la commune, Monsieur le Maire précise que seuls deux biens sont à amortir :

- 2014-0002 tondeuse Kaaz pour 241 €
- 2015-003c taille haie pour 46 €

Aussi, il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires au budget 2016 de la commune pour ces écritures d'ordres ainsi énumérées :

- Cpte DF 6811-042 - pour 300 €
- Cpte RI 2188-040 - pour 300 €

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 23 Absente : 1 (Mme DUC) Procurations: 3 Pour : 26

10 - Reversement subvention OMPCA à l'association Commerce Artisanat Cazérien

Rapporteur : Mme BOREL

Vu délibération n° 2013-12-05 du 13 décembre 2013,
Vu la délibération n° 2016-03-10 du 21 mars 2016,
Vu la circulaire relative au fond d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce.
Vu Comité de pilotage OMPCA du 09 septembre 2015

Considérant le titre de l'action n°7 - Communiquer et fédérer les commerçants - pour le financement du Marché de Noël 2015,

Association	Montant total des factures HT	Subvention à verser
CAC	5812.40€ HT	1 035.77€

M. Le Maire, conforme à la délibération n° 2106-03-09 du 21 mars 2016, propose au conseil Municipal de verser la somme de 1 035.77 €, correspondant à 17.82% de son investissement éligible, à l'association CAC au titre de l'action citée en objet.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 23 Absente : 1 (Mme DUC) Procurations: 3 Pour : 26

11- Attribution d'une subvention au Collège de Cazerès dans le cadre du projet Erasmus

Rapporteur : M. HRITANE

Dans le cadre du programme d'étudiants et d'enseignants entre les universités et les grandes écoles européennes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'attribuer une aide financière d'un montant de 1 000 € au collège « le Plantauriel » dans le cadre du dispositif ERASMUS. Les crédits sont prévus au BP 2016.
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 23 Absente : 1 (Mme DUC) Procurations: 3 Pour : 26

12 - Modification de la carte scolaire

Rapporteur : Mme DRIEF

Vu l'article L.212-7 de la Loi du 13 août 2004 stipulant que dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune des écoles est déterminé par délibération du conseil municipal ;

Vu la délibération en date du 18 février 2011 ;

Considérant que cette sectorisation, s'appuie sur l'implantation géographique des écoles des Capucins, de l'Hourride et de la Croix de l'Olivier ainsi que sur leur capacité d'accueil, a pour objectif : la cohérence géographique et pédagogique ainsi que l'égalité d'accès de tous les enfants à l'école.

Considérant que pour répondre à ces objectifs il convient de modifier la carte scolaire, Monsieur le Maire propose de définir 3 secteurs : Capucins, Hourride et Croix de l'Olivier conformément à la carte jointe en annexe.

Il est précisé que l'école maternelle des Capucins regroupe les secteurs des Capucins et de l'Hourride.

En limite sectorielle, les 2 côtés de la rue sont concernés par la même affectation (exemple : limite violette : les élèves des deux côtés de la rue seront affectés aux Capucins ; limite verte : les élèves des deux côtés de la rue seront affectés à l'Hourride ; limite bleue, les élèves des deux côtés de la rue seront affectés à la Croix de l'Olivier).

Monsieur le Maire indique que les enfants des communes extérieures à CAZERES ainsi que les élèves qui arrivent en cours d'année scolaire seront affectés selon les places disponibles dans les différents établissements scolaires.

La carte scolaire telle que proposée s'applique à partir de la rentrée de septembre 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **d'approuver** la modification et la mise en place de la carte scolaire
- **de l'autoriser** à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

Présents : 23 Absente : 1 (Mme DUC) Procurations: 3 Pour : 26
--

13 - Délibérations relatives au recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Rapporteur : M.HAMADI

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au service technique.

Monsieur le Maire propose le recrutement de :

- **5 agents** contractuels dans le grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois allant du 1^{er} avril au 30 septembre inclus, **au service technique.**

Ces agents assureront des fonctions d'adjoint technique à temps non complet.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 340 qui pourra être revalorisé selon les textes en vigueur, correspondant au 1^{er} échelon du grade de recrutement :

- **4 agents** contractuels dans le grade d'ATSEM ou d'animation territorial de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour les périodes d'avril à septembre au **service enfance jeunesse.**

Ces agents assureront des fonctions d'ATSEM ou d'animation à temps non complet.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 340 qui pourra être revalorisé selon les textes en vigueur, correspondant au 1^{er} échelon du grade de recrutement :

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 23 Absente : 1 (Mme DUC) Procurations: 3 Pour : 26
--

14 - Délibérations relatives au recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : M. COMBES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Monsieur le Maire propose de recruter :

- **5 agents** contractuels dans le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 an allant de janvier à décembre au **service technique**
Ces agents assureront des fonctions d'adjoint technique à temps non complet.
- **5 agents** contractuels dans le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 an allant de janvier à décembre au **service technique**
Ces agents assureront des fonctions d'adjoint technique à temps complet.
- **4 agents** contractuels dans le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 an allant de janvier à décembre au **service enfance-jeunesse**
Ces agents assureront des fonctions d'adjoint administratif à temps non complet.
- **4 agents** contractuels dans le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 an allant de janvier à décembre au **service enfance-jeunesse**
Ces agents assureront des fonctions d'adjoint administratif à temps complet.
- **2 agents** contractuels dans le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 an allant de janvier à décembre au **service administratif**.
Ces agents assureront des fonctions d'adjoint administratif à temps non complet.
- **2 agents** contractuels dans le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 an allant de janvier à décembre au **service administratif**.
Ces agents assureront des fonctions d'adjoint administratif à temps complet.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 340 qui pourra être revalorisé selon les textes en vigueur, correspondant au 1^{er} échelon du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Présents : 23 Absente : 1 (Mme DUC) Procurations: 3 Pour : 26
--

15 - Création d'un poste de chef de police municipale

Rapporteur : M. LAFFONT

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,
VU la loi 83-634 portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU la loi 2007-209 relative à la fonction publique territoriale,
VU le décret n°2011-44 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 04.07.2016 ;

CONSIDERANT la réorganisation du service de la police municipale qui s'est traduite par l'instauration de patrouilles en fin de journée et le soir afin de prévenir les nouvelles formes de délinquance,
CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour l'ensemble de ces raisons, de renforcer le service de la police municipale en nommant un agent expérimenté disposant dès lors de l'examen de chef de service de police municipale.

Monsieur le Maire propose de créer un poste de Chef de Service de la Police Municipale.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 23 Absente : 1 (Mme DUC) Procurations: 3 Pour : 26

16 - Organigramme de la collectivité

Rapporteur : Mme FERRÉ

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 04.07.2016 ;

Suite aux départs, aux arrivées en cours d'année et aux permutations, Monsieur le Maire propose d'adopter l'organigramme de la collectivité.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 23 Absente : 1 (Mme DUC) Procurations: 3 Pour : 24 Abstentions : 2 (MM. DELMON-RIVIERE)
--

17 - Gestion insertion des personnes handicapées

Rapporteur : M. GRILLOU

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 04.07.2016 ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'équivalent temps plein pour l'insertion des personnes handicapées.

Le nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi s'élève à 4.

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi s'élèvent à 6.

La commune n'est donc pas assujettie à la contribution du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (FIPH).

Monsieur le Maire demande l'avis de l'Assemblée sur l'emploi des personnes handicapées.

Présents : 23 Absente : 1 (Mme DUC) Procurations: 3 Pour : 26

18 - Bilan social de la commune - 2015

Rapporteur : M. OLIVA

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 04.07.2016 ;

Monsieur le Maire présente le bilan social de la commune pour 2015 et demande l'avis de l'assemblée

<i>Présents : 23</i>	<i>Absente : 1 (Mme DUC)</i>	<i>Procurations: 3</i>	<i>Pour : 24</i>	<i>Contre : 1</i>	<i>Abstention : 1 (M. DELMON)</i>
----------------------	------------------------------	------------------------	------------------	-------------------	-----------------------------------

19 - Changement de nom d'une association

Rapporteur : Mme DUBRANA

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la modification du titre de l'association sportive « TAE KWON DO », inscrite dans la délibération n°2016-04-08 de la séance du Conseil Municipal du 11.04.2016.

Afin de verser la subvention annuelle, il y a lieu de prendre en compte la nouvelle appellation qui est : JOKYEONG DOJANG, sise « La bajonette » 31430 ST-ELIX LE CHATEAU.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

<i>Présents : 23</i>	<i>Absente : 1 (Mme DUC)</i>	<i>Procurations: 3</i>	<i>Pour : 26</i>
----------------------	------------------------------	------------------------	------------------

Les annexes et dossiers sont consultables au secrétariat de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h52.